



« UN ENFANT DANS LA VILLE »

Réunion du 30 mai 2016

Étaient présents :

Élus municipaux :

Monsieur Jean-Pierre SPILBAUER, Maire
Madame Myriam MANNARELLI, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse
Monsieur Patrick REVEILLARD, Conseiller municipal

Responsables administratifs :

Mesdames Simone BOOZ et Anne GRANDIN, Directrices Générales Adjointes, Véronique FLAMANT, responsable des temps périscolaires,

Directeurs des écoles maternelles et élémentaires :

Représentants de parents d'élèves :

-Fédération P.E.E.P : Mesdames Stéphanie MIKOLAJCZYK (élémentaire P. Barilliet), Marie MOREAU et Cécile PININGRE (école L. Daguerre), Marie-Adeline TROCME (élémentaire Pépinière), Anne-Marie BLANC (école H. Cahn) Messieurs Robin ONGHENA (maternel Pépinière) et Olivier ZANINETTI (collège H. Cahn).

-Fédération F.C.P.E : Mesdames Myriam BENDAVID, Magali BOZKURT et Clémence ROSADONI (école P. Barilliet)

-Portes ouvertes : Mesdames Sandra GUICHEMAN (maternelle Pépinière) et Nathalie ARCHAMBAULT (collège H. Cahn)

Absents excusés :

Mesdames Catherine AUBARD (école maternelle de la Pépinière), Catherine VIGIER-FERRANDIN (école L. Daguerre), Evelyne GUICHARD (maternelle Jules Ferry), Sylvie PONROY (école P. Barilliet), Delphine LENEVEUT (école élémentaire de La Pépinière) ; directrices d'écoles
Monsieur FERRANDIN, directeur de l'école Henri Cahn
Madame Martine SACHE-VELLA, Inspectrice de la 18^{ème} circonscription
Mesdames Sandrine DELAPORTE et Stéphanie BLOTTIERE, coordinatrices des accueils périscolaires,

Monsieur le Maire excuse les directeurs d'école qui ne peuvent être présents ce soir.

Madame MANNARELLI démarre l'ordre du jour par la natation scolaire.

Un power point (voir document joint) est présenté par Madame MANNARELLI et Monsieur le Maire.

Natation scolaire :

Madame MANNARELLI précise que l'année prochaine, comme cette année, la ville envisage de maintenir les 30 séances qui sont prévues à la piscine du Perreux.

Les niveaux prioritaires retenus en concertation avec Madame DURIEUX, conseillère pédagogique en éducation physique et sportive pour notre circonscription, seraient uniquement les CM2 et les CE1. Eventuellement, 15 créneaux pourraient être prévus pour chaque niveau CM2 et CE1.

Il pourrait être envisagé 10 séances pour chaque niveau suivant CM2, CM1 et CE1.

La commune est dans l'attente de la circulaire et de la position définitive de l'Education Nationale sur les niveaux prioritaires.

Seules les classes élémentaires sont concernées, l'Education Nationale ne faisant pas de préconisations de la natation scolaire pour les maternels.

Bilan des temps périscolaires :

Madame MANNARELLI fait le point sur les effectifs.

On peut constater notamment pour le 1^{er} trimestre 2016, une légère baisse des effectifs sur la restauration et une hausse du nombre d'enfants qui sortent à 15h45.

Les centres de loisirs du mercredi après-midi voient leur fréquentation augmenter en élémentaire et diminuer légèrement en maternel.

A la demande d'un parent d'élève, il est noté la moyenne de fréquentation des accueils périscolaires par école de janvier à mars 2016 :

Ecole	Nombre d'enfants scolarisés	Matin		Restauration			
Ecole	Nombre d'enfants scolarisés		%	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	%	Mercredi midi	%
H. Cahn	358	29	8,10%	303	84,64%	142	39,66%
J. Ferry	223	26	11,66%	184	82,51%	108	48,43%
Daguerre Elem	185	30	16,22%	166	89,73%	70	37,84%
Daguerre Mater	104	14	13,46%	88	84,62%	49	47,12%
P. Barilliet Elem	255	22	8,63%	191	74,90%	66	25,88%
P. Barilliet Mater	113	16	14,16%	87	76,99%	31	27,43%
Pépinière Elem	249	19	7,63%	218	87,55%	79	31,73%
Pépinière Mater	172	11	6,40%	130	75,58%	57	33,14%
total	1659	167	10,07%	1367	82,40%	602	36,29%
maternelle	612			489	79,90%	245	40,03%
élémentaire	1047			878	83,86%	357	34,10%

Ecole	Nombre d'enfants scolarisés	Enfants qui partent à 15h45	Pourcentage	Enfants qui partent à 16h30	Enfants aux Multi activités	Etudes	Escal'loisirs	Total par soir hors Escal'loisirs
			%				nombre enfants par semaine	
H. Cahn	358	198	55,31%	37	38	85	122	160
J. Ferry	223	95	42,60%	28	100			128
Daguerre Elem	185	80	43,24%	26	16	63	67	105
Daguerre Mater	104	40	38,46%	11	53			64

P. Barilliet Elem	255	161	63,14%	15	18	62	79	95
P. Barilliet Mater	113	59	52,21%	11	42			53
Pépinière Elem	249	137	55,02%	31	33	48	98	112
Pépinière Mater	172	84	48,84%	25	63			88
total	1659	854	51,48%	184	363	258		
maternelle	612	278	45,42%	75	258			
élémentaire	1047	576	55,01%	109	105			

Ensuite, Madame MANNARELLI indique qu'après deux années avec les nouveaux horaires scolaires, l'accent a été mis sur l'aspect qualitatif des accueils périscolaires.

Elle réalise un bilan par école des activités mises en place sur la pause méridienne et les accueils du soir.

Monsieur ONGHENA demande si, sur la Pépinière, les activités indiquées sur le PowerPoint et qui sont proposées aux enfants concernent le temps du midi ou celui du soir, le nombre d'enfants n'étant pas le même selon le temps concerné.

Madame FLAMANT lui répond que ce document concerne les séances d'animation mises en place avec inscription des enfants qui sont proposées pour le soir après l'école. Pour le temps du midi, un planning d'activités manuelles et sportives est proposé aux enfants chaque semaine.

Myriam MANNARELLI remercie les équipes d'animation pour le travail accompli dans les écoles et leur écoute auprès des familles.

Cette année, sur chaque site, des réunions se sont tenues avec les représentants de parents d'élèves, le directeur d'écoles et les responsables des temps périscolaires, pour faire un bilan intermédiaire des temps périscolaires et faire évoluer le projet éducatif territorial.

Ces réunions appelées « un enfant dans la ville de proximité » seront reconduites pour l'année 2016/2017.

Monsieur le Maire souhaite que l'on précise les chiffres des centres de loisirs les mercredis après-midis sur chaque école de janvier à mars 2016 :

Fréquentation moyenne des centres de loisirs mercredis après-midis		
Ecole	Nombre d'enfants	Pourcentage %
H. Cahn Elémentaire	70	19,55%
J. Ferry Maternelle	69	30,94%
Daguerre Elémentaire	29	15,68%
Daguerre Maternelle	31	29,81%
P. Barilliet Elémentaire	45	17,65%
P. Barilliet Maternelle	32	28,32%

Pépinière Elémentaire	42	16,87%
Pépinière Maternelle	32	18,60%
Total	350	21,10%
Maternelle	164	26,80%
Elémentaire	186	17,77%

A la demande d'un parent d'élèves, il est précisé qu'il est procédé régulièrement à une évaluation/bilan des activités proposées aux enfants sur chaque site par le responsable périscolaire et son équipe d'animation avec des concertations qui sont menées avec les coordinatrices.

Comme chaque année, les responsables des accueils organiseront une réunion à l'attention des familles sur chaque école pour les informer du fonctionnement mis en place.

Lors de ces réunions, les parents demandent à ce que soit évoqué l'organigramme de la municipalité et les temps de réunions hebdomadaires pour les animateurs.

Plan Vigipirate :

Monsieur le Maire indique qu'un nouveau Commissaire de police est arrivé à Nogent sur Marne et qu'il a eu l'occasion de le rencontrer et qu'il est disposé à travailler avec la ville de façon efficace. Les avis émis suite aux visites du Capitaine Mary dans les écoles ont fait polémiques.

Il est précisé que les comptes-rendus de ces inspections dans les écoles, transmis par certains directeurs d'écoles, ne sont que des préconisations, un avis (il n'y a pas d'obligation pour la commune de suivre les prescriptions). Dès réception de ces comptes-rendus à la ville, il devrait y avoir une discussion pour chaque école et en fonction du budget.

Ce sujet sera probablement évoqué à la prochaine réunion du comité local et de surveillance de prévention de la délinquance.

Monsieur Le Maire a rencontré cet après-midi les 4 directrices des écoles maternelles et il a été convenu que les parents des enfants de moyenne et de grande section rentreront dans l'école le jour de la rentrée, et ceux de petites sections auront accès aux classes jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Un bilan sera ensuite réalisé avant les vacances, et en fonction des constats, des mesures seront prises.

L'information sur l'organisation de la rentrée sera affichée devant les écoles et mise sur le site de la ville.

Monsieur Le Maire a maintenu la fête de la ville « Bry en fête » du 4 juin. Toutefois, les retransmissions publiques des matchs de football ont été annulées.

Monsieur ONGHENA trouve bien que l'accueil des petites sections de maternelles puisse se faire avec les parents dans l'école et demande comment ça se passe quand il y a des fratries.

Monsieur Le Maire lui répond que cela se gèrera au coup par coup et que tout peut évoluer en fonction de l'actualité.

Madame TROCME demande si pour les enfants qui rentrent en CP un aménagement est prévu.

Monsieur Le Maire lui répond que les parents des enfants d'élémentaire ne rentreront pas dans les écoles.

Monsieur Le Maire précise qu'il souhaite maintenir les fêtes d'école.

Les directives données à chaque école sont qu'il faut organiser un contrôle des identités et des sacs dans les lieux clos. Une aide peut être demandée par les directeurs d'écoles aux parents

d'élèves et Véronique Flamant se charge de recenser les animateurs volontaires qui viendront aider les écoles.

Pour l'école Louis Daguerre, la fête se déroulera dans les jardins Berthet et pour mieux assurer la sécurité, une seule porte sera ouverte.

Plusieurs manifestations d'écoles se dérouleront le 24 juin, la police municipale ne pourra être partout. Il invite les parents d'élèves à les appeler en cas de problème.

Les parents demandent s'ils ont le droit de vérifier les sacs et les contrôles d'identité à l'entrée.

Monsieur Le Maire indique que sa responsabilité est engagée ainsi que celle des directeurs d'écoles et que le Commissaire de Nogent lui a signalé que chacun doit être vigilant et faire tout ce que l'on peut pour assurer au mieux la sécurité car la sécurité est l'affaire de tous. L'idée est qu'il ne faut pas aller volontairement à l'encontre de la loi.

Taux d'effort :

Myriam MANNARELLI évoque le power point et précise qu'il a été décidé par la ville une refonte profonde de la politique tarifaire de la ville comme annoncé l'année dernière.

Les deux raisons principales qui ont motivées le choix du taux d'effort :

- Refondre complètement notre politique tarifaire d'autant que de nombreux tarifs ne sont plus adaptés à la réalité des coûts supportés par la commune.
- Instituer davantage d'équité dans les tarifs proposés afin que chacun contribue équitablement, à la mesure de ses moyens, aux activités auxquelles il inscrit son enfant.

Le taux d'effort est un coefficient multiplicateur appliqué au Revenu Moyen Mensuel par part fiscale (RMM) de chaque foyer. Il permet de déterminer le tarif que chaque famille devra payer pour chaque activité.

Monsieur Le Maire fait un historique de la création du quotient familial mis en place par Marie-Sylvie MOULIN et lui-même. Le quotient familial n'est plus adapté à la situation actuelle car trop éloigné du coût réel des activités. La municipalité a fait le choix de ne pas augmenter le taux d'impôt, mais en contrepartie, il a été décidé d'augmenter les tarifs et d'appliquer le taux d'effort sur ces tarifs au secteur de l'enfance.

La ville pratique depuis de longues années des tarifs très bas par rapport aux communes avoisinantes et supportent une grande partie du coût du service et des activités. Anne GRANDIN a travaillé sur le coût de l'ensemble des prestations proposées par la ville.

Monsieur Le Maire ajoute que pour déterminer le taux d'effort de chaque activité, la commune est partie sur un seuil de prise en charge par rapport au coût réel de l'activité qui est de 75% du prix sur la pause méridienne et 60% du prix pour les activités périscolaires. Toutefois, les non-bryards paient 100% du coût des prestations.

Le taux d'effort est déjà appliqué dans les crèches dans le secteur de la petite enfance depuis plusieurs années. Il tient compte des revenus du foyer et du nombre de parts fiscales.

Le but dans ce domaine est de se rapprocher du coût du service en tenant compte des revenus de chaque famille pour un tarif plus adapté.

A partir de la mi-juin, il y aura un simulateur pour le calcul du taux d'effort sur le site Internet de la ville.

En réponse à un parent d'élève, Mademoiselle GRANDIN précise que le taux d'effort ne sera pas rétroactif. Toutefois, ce système prendra en compte les changements de situation familiale ou professionnel pour le mois en cours tel que perte d'emploi, séparation effective si les familles le signalent au service social.

Un parent d'élève demande s'il s'agit du « revenu fiscal de référence » dans l'avis d'imposition qui est pris en compte ? On lui répond que l'on va noter le terme exact qui est « salaire net imposable avant déduction » sur la feuille d'impôt.

Monsieur ONGHENA signale que la commune a procédé à une double augmentation par le remplacement du quotient familial au taux d'effort (le nombre de part fiscal est moins avantageux que le nombre d'enfants et des parents) et du fait que les tarifs planchers et plafonds augmentent beaucoup trop (près de 30% selon lui) surtout pour les familles en difficultés.

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne comprend pas d'où il sort cette augmentation de 30%. De plus, il signale que les tarifs étaient anormalement bas par rapport aux communes avoisinantes et la commune perd près de 40% de ses recettes en deux ans (en raison de la baisse de dotations de l'Etat). Et au final, on ne peut pas être aussi catégorique, avec le système du taux d'effort, il y a des familles qui paieront plus mais d'autres également qui paieront moins.

En réponse à un parent d'élèves, Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas envisagé d'augmenter les tarifs sur une année et de mettre en place le taux d'effort sur l'année suivante car, notamment, les budgets communaux sont de plus en plus restreints.

Monsieur le Maire cite un exemple concret de calcul du taux d'effort pour une famille afin de déterminer un accueil du midi :

Le foyer est composé d'un couple et de 2 enfants = 3 parts fiscales

Le revenu déclaré (avis d'imposition 2015 sur revenus 2014) : 30 000 € / 12 = 2 500 € par mois

Les prestations familiales CAF : Allocations familiales sont de 129,47 € par mois

Le Total ressources : 2 500 € + 129,47 € = 2 629,47 € par mois

Le taux d'effort pour l'accueil du midi sera de 0,3 %, le calcul du RMM par part fiscale : 2 629,47 € / 3 parts fiscales = 876,49 €

Le tarif pour l'accueil du midi pour cette famille sera: 876,49 x 0,3 % = 2,63 €

Mademoiselle GRANDIN signale que si les familles ne font pas calculer leur taux d'effort, ils paieront automatiquement les tarifs plafonds.

Monsieur le Maire précise qu'il serait envisagé l'application du taux d'effort aux personnes âgées et à la culture.

Monsieur ONGHENA souhaite que la commune s'engage fortement dans l'équipement numérique des écoles avec un grand plan informatique.

Monsieur ZANNINETTI annonce que c'est sa dernière réunion à un enfant dans la ville et que Monsieur ONGHENA prendra sa relève.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré récemment la Directrice Académique de l'Education Nationale (DASEN) ; Madame MOUQUET-BURTIN, au sujet du transfert d'une classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) de Champigny-sur-Marne à Bry. Cette dernière a reconnu qu'il y avait eu des problèmes de communication émanant de leur part avec notre commune.

Ce type de structure dit Ulis accueille des enfants en difficulté porteur de handicap et ne peut excéder 12 enfants. Ces derniers n'habitent pas qu'à Bry et peuvent être domiciliés dans des communes voisines.

La DASEN a su faire preuve d'écoute et d'ouverture d'esprit envers la municipalité. Cette dernière a pris l'engagement que cette classe ne sera installée à Bry, seulement si elle est bien acceptée par le directeur et l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire accueillante, sinon, nous serions dans une situation délicate de blocage. Dans ce cas, le projet Ulis sera reporté d'un an pour que l'on prenne le temps de discuter ensemble de cette situation.

Monsieur le Maire apprécie d'avoir retrouvé une vraie discussion avec l'Education Nationale.

Madame ARCHAMBAULT trouve qu'une classe de ce type serait bien sur Bry pour pouvoir accueillir les enfants en difficultés. Elle demande s'il est prévu des moyens supplémentaires, notamment une formation pour le personnel des accueils périscolaires. Monsieur le Maire lui répond que ces enfants qui intègrent le scolaire, fréquenteront automatiquement le périscolaire aussi et qu'ainsi le personnel périscolaire sera formé.

Monsieur le Maire indique que cette classe supplémentaire nécessite des locaux et un environnement particulier, et que dans les écoles, il faudra s'organiser pour accueillir ce type de classe et que plusieurs solutions seront étudiées et des adaptations devront avoir lieu pour une bonne intégration de ces élèves notamment dans le périscolaire.



L'Adjointe au Maire
Déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse

Myriam MANNARELLI